



SOMMAIRE

Edito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	3
Nouvelles du monde.....	4
Nouvelles des partenaires	5
Le kiosque.....	7
Restons en contact !.....	10



Edito du chef de la MAI

Quels seront les effets de long terme du Covid sur l'adoption internationale ? L'épidémie créera-t-elle une génération d'enfants « orphelins du Covid » dont certains seront proposés à des familles adoptant à l'étranger ? Après la chute du nombre d'adoptions internationales en 2020 et 2021, doit-on s'attendre à un rebond dans les statistiques de l'adoption internationale en France et dans le monde ?

En réalité, la question est mal posée et elle témoigne d'une incompréhension des réalités et des principes de l'adoption internationale. Les raisons de la baisse du nombre des adoptions internationales depuis quinze ans sont structurelles, non conjoncturelles, et tout laisse à penser qu'elles continueront à agir après la pandémie. Si le Covid a eu un effet, celui-ci a peut-être été de renforcer le principe de subsidiarité à la base du droit international de l'adoption. Dans certains pays en effet, l'impossibilité de proposer des enfants à l'adoption internationale a pu avoir pour effet d'augmenter le nombre d'adoptions nationales, ce qui est conforme au principe de double subsidiarité qui accorde la priorité à la prise en charge par la famille élargie et à l'adoption nationale. Pour d'autres enfants en revanche, grandir en institution a des effets délétères sur le développement physique et psychologique.

Ceux qui prédisaient il y a vingt-cinq ans que la vague des « orphelins du sida » gonflerait les chiffres de l'adoption internationale se sont lourdement trompés. Le sida a eu des conséquences dévastatrices sur l'enfance dans les pays les plus touchés par la pandémie, mais il a également suscité l'émergence de nouvelles formes de mobilisation (en Afrique du Sud, le combat pour l'accès aux traitements antirétroviraux a d'abord porté sur les nourrissons) et il a réactivé d'anciens mécanismes de solidarité intrafamiliale et communautaire. L'Inde, où

l'impact du Covid a été le plus dévastateur, ne pratique pas l'adoption internationale à grande échelle. En Afrique, où certains pays ont récemment adhéré à la convention de la Haye, le calendrier de la mise en place des institutions nécessaires pour encadrer l'adoption internationale n'est pas le même que celui de l'impact du Covid.

Tout cela ne veut pas dire que le Covid aura été sans effet sur l'adoption internationale et la protection de l'enfance. L'enfance en temps de crise sanitaire a plus que jamais besoin d'être protégée, car ce sont toujours les enfants les plus vulnérables qui paient le plus lourd tribut à la crise. Une mobilisation internationale est plus que jamais nécessaire pour veiller à ce que des millions de filles et de garçons, notamment les enfants confrontés à la pauvreté, à l'exclusion ou à la violence, et ceux victimes de crises humanitaires, restent en bonne santé et protégés et continuent d'apprendre. Au lieu de mettre à mal les systèmes de santé, la réponse au Covid doit contribuer à les renforcer à long terme pour permettre aux plus vulnérables d'accéder aux services essentiels. Elle doit également permettre de garantir les droits des enfants et en particulier des filles, dont les précédentes crises sanitaires ont montré qu'elles sont confrontées à un risque accru de violences liées au genre, de mariage précoce et d'exploitation.

Le Covid complique encore le parcours d'obstacles des parents adoptifs dans les pays d'accueil. Je mesure la détresse des familles dont l'interruption des liaisons transfrontalières a retardé la date de l'accueil de l'enfant qui leur a été apparenté. Les coopérations mises en place entre OAA ou entre pays européens pour organiser des voyages conjoints de familles adoptantes ou d'enfants adoptés pourront déboucher sur de nouveaux mécanismes de coordination et de mutualisation des moyens. Les habitudes de travail nées de la période de confinement (visioconférences, démarches en ligne, simplification de certaines procédures) ont également vocation à survivre à la crise. À l'heure où le virus recule en France et dans le reste du monde, formulons donc le vœu que la crise du Covid favorise l'émergence de solutions conciliant intérêt de l'enfant et impératif sanitaire.

Etienne ROLLAND-PIÈGUE
Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'actualité de la MAI

La MAI s'est rendue au Sénat en qualité de commissaire du Gouvernement

Le 20 octobre 2021, le Sénat a modifié, en première lecture, la proposition de loi visant à réformer l'adoption, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée. À cette occasion, trois membres de la MAI se sont rendues au Sénat en qualité de commissaires du Gouvernement.

Rencontre entre la MAI et sept conseils départementaux

La Mission de l'adoption internationale (MAI) participait le 15 octobre à Lyon à une journée d'échanges et de dialogue, co-organisée par le conseil départemental du Rhône, avec les services adoption de sept conseils départementaux (Rhône, Lyon Métropole, Allier, Cantal, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme).

Avec la participation de l'Agence Française de l'Adoption (Mme Caroline BOUCHET), de la COFA Lyon (Mme Anne MONTEL), d'Enfance et Famille d'Adoption (Mme Anne ROYAL ainsi que des représentants de EFA43, EFA69 et EFA03), du Dr Véronique POIRIER (Consultation adoption de Clermont-Ferrand) et de la Voix des Adoptés (Mme Julia NOBLANC).



La prochaine mission de la MAI auprès des conseils départementaux aura lieu le 15 novembre à Bourg-en-Bresse.

La MAI poursuit son action en faveur des familles en cours d'adoption au Vietnam

Au Vietnam, la pandémie du Covid-19 a provoqué la fermeture des frontières, empêchant les familles adoptantes de se rendre sur place pour finaliser l'adoption de leur enfant. Malgré cette difficulté, une première mobilisation des ambassades européennes à Hanoi avait permis le voyage au Vietnam en octobre 2020 de 36 familles européennes dont 4 familles françaises.

Sous l'impulsion de la France et de l'Espagne, et avec l'appui des autorités centrales pour l'adoption, dont la MAI, les représentations diplomatiques européennes au Vietnam ont entrepris de nouvelles démarches auprès des autorités vietnamiennes, notamment le Département de l'adoption du ministère de la Justice, autorité centrale vietnamienne, afin qu'un deuxième voyage puisse être programmé. Ces efforts conjoints ont abouti à l'organisation d'un nouveau séjour au Vietnam de familles adoptantes de 8 pays européens dont la France. Ce séjour exceptionnel a été strictement encadré par les autorités vietnamiennes alors que le pays fait face à une nouvelle vague virulente de l'épidémie. Ainsi, le 20 octobre 2021, 91 familles

européennes dont 21 familles françaises sont arrivées à Ho Chi Minh-Ville pour être réunies dès le lendemain pour certaines d'entre elles avec l'enfant qui leur avait été apparenté depuis de très longs mois. La MAI se réjouit de ce dénouement tant attendu pour ces familles et œuvre en lien avec l'ambassade de France à Hanoi afin que les procédures d'adoption actuellement bloquées puissent reprendre leur cours.



Nouvelles du monde

La Suède va enquêter sur les adoptions étrangères, notamment de Chine et du Chili (Stockholm - Suède - AFP - 27/10/2021)

« La Suède va lancer une enquête officielle sur les adoptions internationales depuis les années 1950 pour faire toute la lumière sur de possibles procédures "irrégulières" ayant conduit à confier des enfants enlevés à leur familles.

L'enquête se penchera en particulier sur les adoptions d'enfants nés en Chine et au Chili, a précisé la ministre des Affaires sociales Lena Hallengren.

La juriste désignée par le gouvernement pour diriger les investigations, Anna Singer, professeur de droit civil et de droit de la famille à l'université d'Uppsala, devra remettre ses conclusions en novembre 2023.

"L'enquête doit vérifier s'il y a eu des irrégularités dans les pays où il y a eu le plus d'adoptions et dans les pays où il y a des forts soupçons d'irrégularités", a précisé à la presse Mme Hallengren.

Environ 60.000 enfants ont été confiés à des parents adoptants en Suède depuis l'après-guerre, principalement originaires de Corée du Sud, d'Inde, de Colombie et du Sri Lanka.

Des médias suédois ont soulevé la crainte que des enfants aient été volés et confiés à l'adoption de force, sans le consentement ou à l'insu de leurs parents de naissance.

Au Chili, le juge spécial Mario Carroza chargé d'enquêter depuis 2018 sur les enlèvements d'enfants, surtout sous la dictature (1973-1990), a pu déterminer qu'au moins 2.021 bébés ont été adoptés en Suède entre 1971 et 1992.

Les mères, en général à faibles ressources, étaient trompées par le personnel de l'hôpital qui leur faisait croire que l'enfant était mort-né ou malade.

La Chine où le planning familial limite le nombre d'enfants par couple, le désir des familles d'avoir un garçon a alimenté un important trafic de fillettes abandonnées à la naissance. Au tournant des années 2000, la Chine s'imposait comme l'un des principaux viviers d'adoptions à l'échelon international. »

L'ONU commence à s'intéresser à la question des « adoptions illicites ».

L'ONU s'intéresse à la question des « adoptions illicites ». Le Conseil des droits de l'homme dispose d'une rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Dans son rapport de 2016, la rapporteuse livre une étude thématique sur les adoptions illégales et formule des recommandations visant à prévenir et combattre ce phénomène.

De son côté le Comité sur les disparitions forcées (CED) a commencé à établir des liens entre adoptions illicites et disparitions forcées. Suite à l'examen en mai dernier de la situation de la Suisse par le CED, ce lien entre les adoptions illégales et les disparitions forcées a fait l'objet d'un rapport sur la base du travail effectué par la commission suisse d'experts indépendants sur les adoptions illégales d'enfants du Sri Lanka.

A l'examen de la France le 20 septembre 2021, le sujet des adoptions illicites a été abordé par le CED sous l'angle des infractions réprimant ces pratiques et des procédures permettant de réviser les jugements d'adoption qui trouveraient leur origine dans une disparition forcée. Le CED a pris note de l'information, fournie par la France au cours du dialogue, que la proposition de loi actuellement en cours d'examen pour réformer certaines dispositions relatives à l'adoption serait l'occasion afin de renforcer les garanties en matière d'adoption internationale et de prévenir les pratiques illicites.



Nouvelles des partenaires

Le Projet Racine est lancé !

Le Service Social International France (SSI France) a organisé, le 29 septembre 2021, un webinaire sur le thème de la recherche des origines pour les personnes adoptées à l'international. Après l'ouverture du webinaire par Mme Sandrine PEPIT, directrice du SSI France, et les propos introductifs de Mme Mireille POMME, chargée de mission à la MAI, cet événement a été rythmé par plusieurs interventions :

- Une présentation des publications du SSI/CIR sur la recherche des origines par Mme Juliette DUSCHENE-ROULEZ, rédactrice droits de l'enfance au SSI/CIR.
- Une présentation des aspects psychologiques de la recherche des origines par le Dr. Fanny COHEN-HERLEM, psychiatre conseil auprès du SSI/CIR, qui a notamment insisté sur la nécessité d'une préparation et d'un accompagnement psychologique car la démarche de recherche des origines n'est pas sans effet sur la personne.
- Une présentation de la méthodologie du SSI dans la gestion des dossiers de recherches des origines par M. Albert MUKWIYE, assistant social au SSI Suisse.

- Une présentation du **projet RACINE** par M. Jimmy MESSINEO, coordinateur du SSI France. Financé par la MAI, ce projet se présente comme une offre complémentaire permettant d'accompagner les adoptés d'Haïti, d'Ethiopie et du Sri Lanka dans leur recherche d'origines. Ses objectifs sont les suivants :

1. Identifier dans chacun des 3 pays les grands défis à relever en matière de recherche des origines ;
2. Identifier dans chacun des 3 pays des partenaires fiables, n'ayant pas servi d'intermédiaires dans les procédures d'adoption, pouvant accompagner les personnes adoptées dans leur projet ;
3. Orienter gratuitement les personnes adoptées de ces 3 pays dans les démarches en France et à l'étranger et offrir un espace d'écoute et de soutien ;
4. Offrir un étayage aux adoptés de ces 3 pays par l'organisation de groupes de paroles.

Conférence de la Haye - Réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier

« Du 28 au 30 septembre 2021, le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier s'est réuni par vidéoconférence. La réunion a rassemblé 57 participants représentant 25 États, quatre observateurs et des membres du Bureau Permanent de la HCCH.

Le Groupe s'est consacré à l'élaboration d'une boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites et à y remédier dans le cadre des adoptions internationales effectuées en vertu de la Convention Adoption de 1993.

Lors de sa réunion de 2021, le Groupe s'est consacré à étudier les points du projet de boîte à outils sur lesquels il existe des points de vue divergents, dans le but de présenter un projet avancé pour examen lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (Convention Adoption de 1993), provisoirement prévue pour juillet 2022.

Le projet révisé de boîte à outils sera envoyé à tous les Membres de la HCCH, aux Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 ainsi qu'aux organisations internationales concernées aux fins de la préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale, provisoirement prévue pour juin 2021. La version finale de la boîte à outils sera soumise au CAGP pour approbation.

Le rapport du Groupe est disponible [ici](#). »

La Fondation *La Cause* a fêté ses cent ans



La Fondation La Cause, plus ancienne œuvre d'adoption de France, encore active à ce jour, a fêté ses cent ans le 26 juin 2021. La journée a été honorée par la présence de M. Gérard LARCHER, président du Sénat, qui a rappelé l'apport des protestants dans le travail social au sein d'une république laïque.

La MAI a participé aux travaux de l'OAA *Lumière des Enfants*

Du 15 au 17 octobre, *Lumière des Enfants* (LDE) réunissait, à Chevilly-Larue (94), ses correspondants départementaux, ses responsables pays, ses personnes ressources et son conseil d'administration. L'objet de ce rassemblement était de faire connaître le rôle de chacun dans le fonctionnement de LDE, d'évoquer les législations des pays et de parler éthique.

Pour la MAI, invitée, il s'agissait également de rencontrer des responsables pays et d'échanger de manière fluide et très cordiale sur l'actualité de l'adoption internationale et sur la pratique de chacun. Ce fut également l'occasion de saluer le travail entrepris - pour préparer l'avenir - de numérisation en cours des 600 dossiers d'adoption de l'opérateur.



Le kiosque

Dans les médias :

- **Libération : Chili – Les enfants volés « en un coup de fil » à la recherche de leurs origines.** « Entre les années 60 et 90, principalement sous Pinochet, jusqu'à 20000 enfants chiliens ont été arrachés de force à leur mère pour être adoptés à l'étranger. Des familles déchirées racontent leur combat pour retrouver leurs proches et obtenir des réponses. »
- **France culture : La Grande Table des idées par Olivia GESBERT – Né sous X, en quête d'identité.** « Dans son dernier essai autobiographique, "Une poupée en chocolat" (La Découverte, 2021), Amandine Gay revient, à l'aide de son expérience personnelle, sur le sujet de l'adoption internationale pour en creuser les enjeux et l'historique. »
- **RTS : Vacarme – Une série en cinq épisodes sur l'adoption.** « Des rires, des cris, des murmures, des éclats de voix. Vacarme raconte la vie dans ce qu'elle a de sonore, chaotique et surprenant. Ses reporters bâtissent chaque semaine cinq reportages autour d'une question intime ou collective, politique ou poétique, romande ou planétaire. Ils-elles rapportent des tranches de vie, relaient des idées, font émerger des réflexions. A l'affût dans le raffut. »

La revue *Annales de démographie historique* consacre deux numéros à l'histoire de l'adoption

La revue *Annales de démographie historique*, publiée avec le soutien de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), consacre ses deux numéros de 2021 à l'histoire de l'adoption. Il s'agit pour la revue de « rendre compte du dynamisme et de la richesse des travaux actuellement menés dans un grand nombre de pays »¹ sur cette thématique. Pour ce faire, les deux numéros « combinent les échelles d'analyse (...) et les approches méthodologiques complémentaires (...) tout en s'appuyant sur une gamme de documents extrêmement variée »². Le premier numéro (2021/1 - n°141) s'intéresse aux droits et pratiques de l'adoption sur le temps long tandis que le second numéro, à paraître, se concentre sur les acteurs de l'adoption.

Parmi les treize articles, il est à noter la publication d'Yves DENECHERE qui s'intéresse plus particulièrement à l'adoption internationale et à son lien avec les « contextes de guerre »³, entre 1945 et 1975, en France et aux États-Unis.

¹ Macedo, Fábio, Jean-François Mignot, et Isabelle Robin. « Histoire de l'adoption (XVIe-XXIe siècles). Droits, pratiques et acteurs », *Annales de démographie historique*, vol. 141, no. 1, 2021, pp. 1-15.

² Ibid.

³ Denéchère, Yves. « L'adoption transnationale entre idéologies, humanitaire et catharsis. Fins de guerres, décolonisation et guerre froide en France et aux États-Unis (1945-1975) », *Annales de démographie historique*, vol. 141, no. 1, 2021, pp. 95-122.

La revue *Enfances Familles Générations* consacre le numéro 2021/37 à la recherche des origines

« Ce numéro thématique s'intéresse dans une perspective internationale aux principaux enjeux et défis associés aux origines dans les familles contemporaines. Les articles qui le composent mettent en exergue les différents rapports aux origines, pour les enfants et leurs parents, que ce soit au sein de familles d'adoption, d'accueil ou dans lesquelles la procréation est médicalement assistée. Pour ce faire, ces articles explorent les questions d'identité, d'appartenance et de parenté en traitant des technologies de reproduction, des dons d'ovocytes et de sperme, de la lesboparentalité, des relations avec la famille d'origine ainsi que des droits et politiques encadrant l'adoption, le placement et la procréation médicalement assistée. (...) ».

Cette publication est éditée dans le cadre du programme de recherche *Origines*, financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), qui porte sur le rapport aux origines dans les situations adoptives et issues de l'assistance médicale à la procréation et sur les questions d'adoption, en France et à l'international.

À lire en particulier : Johanne Thomson-Sweeny, « Chercher ses origines sur Facebook : quels liens entre les médias sociaux et la quête des origines en adoption internationale ? », *Enfances Familles Générations* [En ligne], 37 | 2021, mis en ligne le 28 mai 2021, consulté le 25 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/efg/11419>

Choisir les enfants : nationalité, race et « qualité » dans l'histoire globale de l'adoption internationale (1830-1980), une thèse par Fabio MACEDO

Thèse réalisée sous la direction de Paul-André ROSENTAL, soutenue le 8 juillet 2020 à l'École doctorale de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

« Ce travail analyse le tournant familialiste et reproductionniste pris par la pratique de l'adoption internationale d'enfants orphelins et abandonnés à l'échelle globale entre les années 1830 et les années 1980. Un travail d'archives portant notamment sur la France, les États-Unis, la Suisse, la Corée du Sud, la Colombie et le Brésil, mais aussi sur un certain nombre d'organisations et d'ONGs transnationales, vise à comprendre les politiques publiques et privées qui façonnent la filiation adoptive des enfants de nationalité étrangère aux XIXe et XXe siècles. Il s'agit notamment d'appréhender les questions familialistes et reproductives qui les sous-tendent, ainsi que de reconstituer leurs processus d'internationalisation et de mondialisation. La question de la famille de substitution est au cœur de tous les dispositifs : de la famille nourricière, dont il est attendu un investissement affectif vis-à-vis de l'enfant orphelin ou abandonné pris en charge ; à la famille inféconde, dont le souhait de reproduction vise non pas n'importe quel enfant privé de famille mais celui qui soit à même de leur offrir des garanties de qualité, qu'elles soient juridiques, sanitaires, phénotypiques, eugéniques, raciales, géographiques ou de classe. Alors que l'adoption se transforme au cours du temps en une technique reproductive sur arrière-plan familialiste, choisir l'enfant adoptif devient non seulement une évidence mais aussi le but ultime de la normalisation du fait adoptif infantile international contemporain. La thèse montre comment ce dernier est façonné aussi bien par les adoptants et les intermédiaires publics et privés que par les administrations nationales et internationales. La recherche s'inscrit dans une démarche alliant les acquis méthodologiques de la longue durée, de la micro-histoire et de l'histoire connectée, aux interrogations portées par l'histoire sociale et politique des populations et de son versant biopolitique. Il s'agit ainsi de contribuer à l'histoire de l'adoption internationale d'enfants sur une période longue. Les sources mobilisées, provenant d'organismes publics et privés de différentes tailles et de différents pays agissant directement ou indirectement en tant qu'intermédiaires du fait adoptif international – et dont l'action peut être à la fois locale, nationale ou transnationale – révèlent vis-à-vis de l'adoption et des enfants étrangers – migrants, réfugiés ou du « tiers-monde » – des approches tentant de s'ajuster aux normes et pratiques adoptives de leur époque. »

L'adoption internationale, mythes et réalités de Joohee BOURGAIN.

Paru le 30 avril 2021 aux éditions Anacaona, 170 pages.

« À quoi pensez-vous quand vous entendez « adoption internationale » : à un acte d'amour, un geste qui sauve un·e orphelin·e ?

Joohee Bourgain analyse les pratiques et les enjeux de l'adoption internationale dans une perspective antiraciste, anticapitaliste et décoloniale. À partir d'une critique des rapports asymétriques de pouvoir entre le Nord et le Sud, l'auteurice déconstruit un par un les mythes qui entourent l'adoption – le mythe de l'abandon, de l'orphelin·e misérable, ou de l'adoption comme acte non-raciste, pour ne citer qu'eux. Car si cette mythologie n'est jamais questionnée, n'est-ce pas parce que l'on entend rarement les personnes adoptées s'exprimer sur ce sujet ?

L'auteurice témoigne à partir de sa propre expérience d'adoptée sud-coréenne, fait le lien avec le vécu d'autres minorités, et appelle à la politisation pour que la prise de conscience individuelle soit suivie d'une organisation collective.

Joohee Bourgain, enseignante dans le secondaire, est également militante antiraciste et féministe. Persuadée de la nécessité de rendre visible un discours critique sur l'adoption internationale et de reconsidérer l'adoption du point de vue des adopté·es, elle souhaite par ce livre libérer la parole et porter ce sujet dans le débat public. »

L'adoption
internationale
mythes et réalités
Joohee Bourgain



ANACARONA



Restons en contact !

Comment contacter la MAI ?

La MAI ne reçoit pas le public.

Pour nous contacter : courrier.fae-mai@diplomatie.gouv.fr